
CLAUDIA RUIZ : Holly, est-ce que vous voulez commencer puisqu'il est l'heure ?

HOLLY RAICHE : Est-ce que les appels ont tous été complétés ?

CLAUDIA RUIZ : Oui, il n'en reste plus qu'un.

HOLLY RAICHE : D'accord. On commence alors.

CLAUDIA RUIZ : L'appel est désormais enregistré. Bonjour, bonsoir, bonne après-midi à tous. Bienvenue à cet appel du groupe de travail consacré aux opérations, aux finances et au budget le mercredi 24 février 2021 de 17 à 18 h UTC.

Sur le canal anglais nous avons Holly Raiche, Cheryl Langdon-Orr, Dave Kissondoyal, Vanda Scartezini, Joanna Kulesza, Judtih Hellerstein, Justine Chew, Marita Moll, [Inaudible], Ricardo Holmquist et Sébastien Bachollet. Sur le canal français nous avons Aziz Hilali et nous avons reçu les excuses d'Olivier Crépin-Leblond, Maureen Hilyard, Satish Babu et Nadira AlAraj.

Du côté du personnel nous avons Heidi Ullrich, Evin Erdogan, [Emmy Inaudible] et moi-même qui sera responsable de gérer l'appel.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous avons les services d'interprétation en espagnol et en français. Les interprètes d'espagnol sont David et Véronica et les interprètes de français sont Isabelle et Camilla.

Pour rappel, nous avons le service de transcription en direct disponible pour l'appel aujourd'hui, je placerai le lien sur le chat pour que vous puissiez suivre.

Je vous rappelle de bien vouloir garder vos micros en silencieux lorsque vous ne prenez pas la parole pour éviter les bruits de fond et dites vos noms avant de prendre la parole afin que les interprètes puissent vous identifier sur les canaux de langues.

Sur ce Holly, je vous cède la parole.

HOLLY RAICHE :

Merci. Est-ce que, pour commencer, on pourrait passer en revue les points d'actions ? Voilà. [Inaudible]... Voilà la liste.

On a deux points importants aujourd'hui à notre ordre du jour. D'abord Emmy [inaudible] qui fera une présentation. Pardon on a un écho et je disais qu'il n'y a pas de point d'action à suivre aujourd'hui et qu'on pourrait bien passer à notre point suivant à l'ordre du jour, à savoir la présentation de Emmy et puis, par ailleurs, vous vous souviendrez que lors de notre dernière réunion Marita Moll a commencé à nous parler de la mise à jour du MSN, modèle multipartite. Elle nous a présenté les documents concernant le budget du plan stratégique et nous n'avons pas eu beaucoup de temps à consacrer à cette discussion. J'ai donc proposé que pour l'appel d'aujourd'hui on reprenne ces diapositives

pour pouvoir entretenir une discussion fort intéressante, comme on avait commencé la dernière fois, pour pouvoir en tirer des conclusions.

Sur ce merci, Emmy, à vous.

EMMY :

Claudia, est-ce que vous voulez partager les diapositives de votre côté ou je les partage moi-même ? Merci.

Aujourd'hui, je viens vous parler brièvement de la révision de la fonction de Nommage IANA. Diapo suivante. Je parlerai d'abord du contexte, de l'exécution des travaux et puis des recommandations.

Prochaine diapo. On avance. Oui, encore.

La révision de la fonction de l'IANA est l'un des mécanismes qui sont apparus à partir de la transition de la supervision de l'IANA dans le but de garantir la responsabilité et la transparence. En ce moment nous suivons la première révision [ISR], ce sont des révisions quinquennales. La première révision a été convoquée en septembre 2018, mais en raison du manque de bénévoles et de l'appel à bénévole, nous n'avons pas commencé à travailler avant septembre 2019 et la révision prendra aura pris au total 14 mois puisque l'équipe vient de conclure ses travaux.

Ici, vous voyez le schéma du cycle normal des révisions de l'ICANN, jusqu'à ce que le conseil d'administration en ait pris une décision nous sommes toujours considérés actifs.

Vous voyez ici la composition du groupe de travail avec Frederico de la [ccNSO] qui était le co-président ensemble avec Peter. C'était des gens de la ccNSO. Et voici l'exécution des travaux.

Diapo suivante.

La révision s'est faite suivant la portée qui était définie dans le chapitre 18 des statuts constitutifs. Cette révision est unique, elle n'est pas comme les autres du fait qu'elle a ses propres statuts constitutifs qui sont très détaillés et qui définissent exactement la portée, ce qu'on est censé évaluer. C'est différent des révisions ordinaires que l'on a.

Par moment on doit suivre les statuts constitutifs de l'ICANN et on évalue la performance de la PTI et sa conformité avec le contrat des fonctions de nommage, des services de nommage de l'IANA.

Nous avons créé quelques documents de base, par exemple les règles de participation, nous avons défini les règles, les rôles et les responsabilités entre l'organisation de l'ICANN, le personnel qui le soutient, les membres et dirigeants de l'équipe.

Nous avons également défini quelle était la portée du travail. Nous nous sommes souciés de vérifier que cette portée suive les statuts constitutifs de l'ICANN. Donc plutôt que de définir l'objectif général, on définissait l'objectif de chacune des exigences de la portée et la manière dont l'équipe se souciait de l'accomplir. On voyait quels étaient les contributions, les intrants nécessaires, les livrables, etc. Tout était bien défini.

L'équipe a également mis en place un plan de travail qui était complété dans le délai des 14 mois qui était fixé au départ. C'était une très bonne surprise de voir qu'on a été capable de le faire dans ce temps.

Pour ce qui est des recommandations, nous en avons 4. À savoir que la PTI, on le disait, n'avait toujours pas publié le plan de transition de la fonction de nommage de l'IANA, tel qu'exigé dans le contrat pour la fonction de nommage de l'IANA. Et la PTI vient de conclure ce travail. Vous verrez que le plan de transition est désormais disponible sur la page web de la PTI, il a été publié le 1^{er} décembre 2020 et je viens de montrer une capture d'écran pour que vous sachiez où le trouver.

Recommandation suivante, alors que l'attestation annuelle du président de PTI était publiée, en fait, les archives des années précédentes n'étaient plus disponibles. Ces attestations annuelles étaient un mécanisme issu du processus de transition de la supervision des fonctions de l'IANA qui n'est qu'une attestation qui fait foi du fait que l'on a suivi toutes les procédures nécessaires. La PTI a commencé à publier des archives sur sa page web, et vous voyez maintenant quel endroit du site où cela était disponible à travers la capture d'écran.

Le [CSC], le comité [inaudible] avait également identifié des doublons dans les statuts constitutifs de l'ICANN. Et dans les statuts constitutifs il y avait donc un chapitre qui portait sur la procédure de remédiation et le processus de résolution des problèmes de l'IANA. En fait c'était deux procédures qui avaient différents noms mais qui revenaient au même. Ce n'était que des procédures de remédiation, c'est ainsi que le CSC l'appelle à présent. Et nous suggérons des modifications aux statuts

constitutifs pour que la partie ou le chapitre qui ne sera plus pertinent soit biffé.

Et finalement, la recommandation numéro 4, qui est celle qui m'amène ici aujourd'hui en fait, était de pouvoir amender le contrat des fonctions de nommage de l'IANA, en particulier le chapitre 7, l'article 7.1.a qui disait que les politiques pertinentes suivant lesquelles les modifications sont effectuées devront être notées dans chaque rapport mensuel. Nous recommandons que cela soit modifié pour un nombre de raisons. D'une part il s'agit d'une [déclaration] héritée du contrat de la NTIA qui précédait la transition de la supervision de l'IANA. Dans la transition de la supervision il y avait beaucoup de choses qui se passaient en même temps et donc ils ont repris l'ancien contrat pour l'utiliser comme modèle. C'était assez correct, mais ils n'ont pas remarqué ce point-là.

La NTIA l'avait mis et l'équipe recommande que ce soit biffé parce que, comme vous voyez ici, il y a le rapport d'audit des opérations de la racine qui montrent toutes les modifications qui ont été présentées. La rédaction du contrat dit qu'à chaque fois qu'il y a une modification qui est effectuée et qui est documentée dans ce rapport il faut dire quelle est la référence de la politique qui permet cette modification. Or, il n'existe pas de politique qui supervise les modifications. PTI a une série de documents qui suit pour vérifier les modifications qui sont admissibles, en particulier pour certains documents, mais il n'y a pas de politique comme telle à laquelle faire référence. En fait ce n'est qu'une sorte de série de documents techniques, mais il n'y a pas de déclaration parmi les déclarations de l'IETF qui permette de se concentrer exactement et de pouvoir retracer le lien de chaque modification avec ces politiques.

Ce n'était jamais fait parce que c'était impossible et voilà pourquoi nous suggérons que ce texte soit supprimé.

L'équipe de révision sentait que c'était quelque chose qui n'allait pas nous manquer, qu'il ne serait d'ailleurs pas nécessaire de le réinstaurer. Il n'y a pas eu de plainte puisque ça n'a jamais été utilisé.

Voici la recommandation. Mais cela implique beaucoup plus de travail parce qu'il y aurait une modification au contrat qui serait donc nécessaire.

Vous voyez ici l'un des rapports, disponible à cette page, qui réitère tout ce que je viens de dire et qui vient en appui de tout ce que j'ai dit jusqu'à présent.

Les statuts de l'[IFR] ont une exigence unique qui est que si une recommandation exige un amendement au contrat de la fonction de nommage de l'IANA, à sa portée de travail ou à la charte du comité permanent du client, il faudra modifier le contrat lui-même. La série de mesures supplémentaires qui peut [inaudible] à les suivre pour se conformer aux statuts constitutifs était de délibérer avec le conseil d'administration de l'ICANN, ce qui a été fait en décembre 2020, il y a eu un échange de lettres publiées sur le Wiki et sur le tableau de correspondances de l'ICANN. Donc à travers ces correspondances, le 15 septembre me semble-t-il ils ont commencé la discussion, et également avec la communauté. Rien ne disait qu'ils devaient échanger avec la communauté, mais ils ont tenu un webinaire le 29 septembre pour se faire. Et lors de l'ICANN 69 il y a eu une deuxième séance consacrée à ce sujet.

Il était également nécessaire de tenir une période de consultation publique extraordinaire pour suivre cette recommandation car il s'agit d'un amendement au contrat.

Et voilà pourquoi je suis là aujourd'hui, la consultation conclut le 22 mars et a commencé il y a deux semaines. Et puis il fallait également que le conseil de la GNSO et de la ccNSO prête leur consentement.

Les co-présidents de ce groupe ont envoyé une lettre au conseil de la ccNSO en espérant que ce sera approuvé.

Voilà, c'est tout pour ma présentation. N'hésitez pas à inscrire vos commentaires sur la période de consultation publique. Nous les attendons. Tout ceci est suivi sur le Wiki également de l'ISR.

Voilà, c'est la fin de ma présentation... Pardon, non, ce n'est pas la fin, j'ai le calendrier également à vous présenter. Nous sommes en février, période de commentaires publics, en mars ce sera la fin des commentaires, et les conseils de la GNSO et de la ccNSO devraient approuver. Ensuite en avril le rapport définitif sera envoyé au conseil d'administration, lors de la réunion du mois d'avril le conseil d'administration prendra une décision.

Et il y a encore un point conformément aux statuts de [l'IFR], qui ne s'applique pas aux autres révisions, c'est que toute la communauté aura alors l'opportunité de prendre une décision de rejet si elle souhaite rejeter l'une ou l'autre des recommandations. Donc, plus que toute autre révision, celle-ci est la plus transparente, la plus consultative et il y a beaucoup d'étapes supplémentaires pour s'assurer que l'approbation a été reçue la communauté.

Voilà, je suis maintenant prête à écouter vos questions. Je ne vois pas de question. Claudia, est-ce que je rate quelque chose ?

CLAUDIA RUIZ : Moi non plus. Holly, qu'en pensez-vous ?

HOLLY RAICHE : JE ne sais pas s'il y a des questions. Emmy, si je comprends bien, c'est que même si les gens n'ont pas de question, vous apprécieriez de recevoir ne serait-ce qu'un commentaire de l'ALAC même si ce n'est que pour appuyer la recommandation ?

EMMY : Oui, effectivement, il est mieux d'avoir au moins un commentaire plutôt que le silence pour que ce soit mieux considéré par le conseil. Donc il est toujours bien d'avoir un commentaire, une réponse des comités consultatifs et des organisations de soutien qui expriment un petit peu leur point de vue.

HOLLY RAICHE : Merci. Alors, je dois dire que je suis représentante de l'ALAC au CSC et j'avais vu ça au mois de septembre, effectivement. Donc je pourrais m'occuper des commentaires publics. Et je pense que pour l'instant nous appuyons donc ceci, mais je pense que l'étape suivante c'est de fournir un commentaire là-dessus.

Alors, je ne me souviens plus de la date. C'est quelle date ? En mars ?

EMMY : C'est le 22 mars.

HOLLY RAICHE : Très bien, alors est-ce qu'on pourrait inscrire un point d'action pour la réunion suivante, pour organiser une discussion là-dessus ? J'imagine envoyer un commentaire et, au moins, réfléchir à cela lors de la prochaine réunion. Donc s'il vous plait, inscrivons ceci sur la liste des choses à faire.

S'il n'y a pas d'autres questions, si tout va bien pour tout le monde, je voudrais remercier Emmy pour la présentation et nous allons passer à Marita.

EMMY : Merci beaucoup, merci de m'avoir invitée, j'apprécie beaucoup cette opportunité de vous faire cette présentation.

HOLLY RAICHE : Et bien merci, la présentation était très claire et nous avons maintenant du travail à faire.

Alors, ensuite nous avons la présentation de Marita Moll. Je l'ai dit lors de la dernière réunion, c'est une présentation de Marita qui considère les questions soulevées par rapport au modèle multipartite. Il y a l'initiative opérationnelle à prendre en considération et surtout ce qui nous affecte nous. Et donc il s'agissait de l'objectif 3 dans le modèle multipartite.

Ce qu'a fait Marita, c'est qu'elle a passé en revue les documents sur le budget, sur le plan stratégique et elle a soulevé des questions très importantes dont nous n'avons pas eu le temps de nous occuper lors de la dernière réunion. Donc je me suis dit : revenons à Marita et à ses diapositives pour organiser la discussion que nous aurions dû avoir.

Donc Marita c'est à vous et merci pour votre travail sur ces diapositives.

MARITA MOLL : Merci Holly. Ça c'est la dernière diapositive en fait.

HOLLY RAICHE : Oui, pardon. Est-ce que c'est la seule diapositive que vous avez ?

MARITA MOLL : J'avais envoyé une mise à jour hier soir.

CLAUDIA RUIZ : Vous devriez voir la première page Marita.

MARITA MOLL : Voilà, c'est ça. Est-ce qu'on pourrait passer à la numéro 5 s'il vous plait ? Un petit peu plus loin... Nous n'allons pas tout revoir, j'en ai déjà parlé la semaine dernière. Encore une de plus s'il vous plait.

Donc vous avez là une petite mise à jour. Vous savez, le budget, tous les documents à l'appui que nous avons reçu, c'est énorme, c'est plus de 350 pages, près de 400 pages. Et, petit à petit, lorsqu'on les consulte toutes, on commence à identifier des similarités.

Mais tout était nouveau pour moi. Et j'ai commencé à me rendre compte qu'en grande partie ce qui est présenté, bon il y a le plan opérationnel, 2021 à 2026.

CLAUDIA RUIZ : Je suis vraiment désolée, mais en fait les interprètes ne vous entendent pas bien. Est-ce que vous auriez un micro ?

MARITA MOLL : Je vais me rapprocher, est-ce que ça va mieux ?

CLAUDIA RUIZ : Oui, c'est beaucoup mieux.

MARITA MOLL : Excusez-moi, désolée pour ce problème. Donc c'est un énorme document, comme je le disais, donc 350 pages. Et, en grande partie, il s'agit du plan quinquennal, de la période quinquennale.

Donc j'imagine que tout ne changera pas, et dans cette période quinquennale ce qui est présenté c'est surtout les objectifs, ce que l'on veut réaliser au bout des 5 ans.

Mais quand on arrive à la fin du document, qui parle de l'année prochaine, de l'exercice 2022 ici, c'est là-dessus que je souhaite me concentrer aujourd'hui. Parce que par rapport à l'évolution du modèle multipartite, il y a les aspirations, les résultats, les issues que l'on souhaite voir, on sait tous ce que c'est, n'est-ce pas ? Mais quelles sont

les activités que l'ICANN est censé mettre en place au cours de l'année à venir ?

Et donc sur ces deux diapositives, et il y a d'autres choses qu'on pourrait mentionner, mais voilà ce qui en fait s'applique à nous.

Alors revenons juste en arrière d'une diapositive s'il vous plait. Revenez en arrière s'il vous plait. Non, pas celle-ci. Voilà, celle-ci.

Donc voilà le début des activités que l'ICANN propose dans le cadre du projet d'évolution sur le modèle multipartite. Alors, regardons un petit peu de quoi il s'agit. On peut essayer de parler de ce qu'on devrait faire, est-ce qu'on évolue, est-ce qu'il y a des problèmes réalisés ? On peut le faire sans regarder ce qu'ils prévoient de faire.

Alors voilà de quoi il s'agit : prévoir et mettre en œuvre des recommandations concernant le groupe de travail sur la responsabilité et prendre en compte le rapport définitif de ces deux processus. Ça, c'est quelque chose qu'on devrait voir. Il devrait y avoir des activités là-dessus.

Ensuite, continuation de la mise en œuvre de l'ATLAS II, cela s'applique à nous. Améliorer le travail intercommunautaire concernant la collaboration de la communauté sur l'évolution des problèmes du modèle multipartite, travailler avec la communauté pour faire évoluer les structures de gouvernance et préparer la mise en œuvre des recommandations de révision approuvées par le conseil.

Donc, pour tout ça, je crois qu'il nous faut réfléchir aux activités. Cheryl a déjà travaillé sur le premier point, me semble-t-il, et j'ai entendu d'autres rapports dans différents groupes et donc il y a des activités qui

sont effectuées dans ce point-là. Par rapport à la continuation de la mise en œuvre des résultats d'ATLAS III, là aussi j'ai entendu parler d'activités dans ce domaine.

Je ne sais pas si dans ces deux points il nous faut documenter ces activités ou peut-être obtenir des informations sur des activités précises qui se passent. Je ne sais pas ce qu'il nous manque.

Ensuite, travail transversal sur la collaboration de la communauté par rapport aux questions du modèle multipartite. Alors, je ne sais pas exactement comment faire, comment documenter, comment mesurer ceci.

Encore une fois, là ce sont des points assez importants, je couvre beaucoup de choses. Et donc la question pour nous c'est de savoir comment y réfléchir, comment en parler de manière à pouvoir confirmer effectivement que certaines choses sont faites. Je vois que Cheryl a mis quelque chose dans le chat par rapport à l'ATLAS III. Donc effectivement c'est une information importante et donc il faut l'attacher à cette activité pour que l'on sache, à chaque fois, où les responsabilités se trouvent et ce qui est fait. Donc merci Cheryl pour ce détail. C'est très bien, c'est une bonne réponse parce qu'en fin de compte je crois que l'idée c'est d'essayer d'obtenir, de trouver un moyen d'obtenir ces informations. C'est assez facile là, dans ce cas.

Je vais m'arrêter un instant pour voir s'il y a des commentaires par rapport à ce que je viens de dire jusqu'à maintenant.

Donc, dans le quatrième point, les choses sont mal exprimées, c'est se préparer à la mise en œuvre plutôt que se préparer à mettre en œuvre. En anglais c'est une faute.

HOLLY RAICHE :

Oui, mon impression Marita, c'est que la documentation là-dessus doit être rassemblée pour savoir s'il y a des choses qui sont faites ou s'il y a des choses qui sont en attente.

Je crois qu'en fait cette diapositive est très utile et que l'ALAC doit y réfléchir. Il nous faut dire : soit il y a des choses qui sont faites et on doit le documenter, soit ce n'est pas le cas et c'est important que l'ALAC le sache.

Donc je suis vraiment très satisfaite de voir ces diapositives. N'oublions pas qu'en fait il y a des questions. Il nous faut soit que ce soit documenté, soit s'il n'y a pas de document, partir du principe que ce n'est pas fait et donc il faut faire quelque chose.

MARITA MOLL :

Oui, tout à fait Holly. Et en fait c'est le genre de situation qui se reproduira. Au début on se disait : oui, il faut documenter, etc. Mais c'est important, il faut être proactif, savoir ce qui est fait et ensuite poser des questions et voir où sont les lacunes. Sinon, nous ne pourrions pas faire le suivi de tout ceci. Et je crois qu'il vaut mieux le faire plutôt tôt que tard, rassembler ces informations.

Alors, diapositive suivante s'il vous plait, il y a encore quelques points sur cette liste d'activité. Diapositive suivante, oui.

Donc on a ici, justement, la formalisation du travail collaboration entre les dirigeants des SO et AC et l'organisation ICANN. Il faudrait voir ça a été fait ou pas. Maureen pourrait peut-être partager davantage d'informations là-dessus avec vous. Et, si c'est fait ou pas, il faut voir ce qu'en pensent les dirigeants des SO et AC.

Et finalement une dernière formulation qui est très liée à notre travail, à ce que nous faisons, qui est de soutenir At-Large et les autres comités consultatifs. C'est fait à chaque fois que nous faisons une réunion parce que nous avons un personnel formidable et qui nous soutient constamment. Tout ce que nous faisons est possible grâce à leur soutien. Et oui, ça fait partie également de nos points et des activités que nous avons ajoutés ici à la liste pour l'exercice fiscal 2022.

On devrait peut-être réfléchir davantage pour voir ce que nous pouvons en faire.

Oui, donc diapo suivante encore.

Ce que je voulais vous montrer c'était que dans la partie qui concerne cela, pour l'exercice fiscal 2022, il est dit que c'est l'ICANN qui fait le suivi de l'adhésion et d'autres indicateurs. Il y a des recommandations approuvées par le conseil d'administration et mise en œuvre des indicateurs liés aux procédures de consultations publiques. Donc chiffres ici, indicateurs des activités de la communauté qui font le suivi de la participation mondiale aux projets et aux activités.

Et dans notre réponse, nous avons dit que nous encourageons que le travail aille au-delà du recueil de quelques chiffres. Oui c'est vrai qu'il faut les statistiques mais il faut que l'on sache ce qu'impliquent ces

valeurs. Est-ce que nous en sommes aux valeurs que nous considérons que nous devrions être ? Ça fait partie de nos présentations et il faudra que l'on garde cela à l'esprit également au moment de commencer à documenter.

HOLLY RAICHE :

Marita, on ne vous entend plus très bien. Est-ce que vous pourriez peut-être vous rapprocher un peu du microphone.

MARITA MOLL :

Oui, désolée, je ne fais pas exprès, mais c'est vrai qu'on finit par s'éloigner.

Pour ce qui est du suivi, je disais qu'il faut plus que les chiffres, je disais qu'on l'a déjà exprimé dans notre réponse au budget et que nous devons maintenant faire attention et travailler à la mise en œuvre nous-mêmes pour chercher des manières de pouvoir interagir et participer au-delà de la collecte des chiffres.

Il me reste une diapositive, s'il vous plait on passe... Oui, voilà. Et voici ce que je disais, il faut trouver des manières pour montrer que les activités vont de l'avant ou pas, qu'elles nous permettent d'aller de l'avant ou pas.

Voici le budget qui nous a été assigné au cours des 5 dernières années. Ça varie entre 3 millions et 5,5 millions de dollars. Donc une valeur maximale et une minimale. Et, par ailleurs, on nous a également dit qu'ils vont inclure une affectation de personnel pour un gestionnaire de projet ainsi que des fonds pour la mise en œuvre liée aux

recommandations et aux résultats, ce qui vient du budget de l'exercice fiscal 2022.

C'est très général, mais au moment de travailler à la mise en œuvre, on pourra revenir dessus pour savoir quelles sont les exigences de fond.

Voilà ma présentation pour aujourd'hui. Je n'ai pas le chat sur l'écran en ce moment, attendez...

HOLLY RAICHE :

Cheryl a fait plein de commentaires. Je vais donc céder la parole à Cheryl et puis je vais demander au reste des participants s'ils ont des commentaires et des questions. Mais avant tout, Cheryl est-ce que vous voudriez intervenir au sujet des recommandations qui ont été faites ? Et à la lumière de vos connaissances, où on en est et si on avance ou pas.

CHERYL LANGDON-ORR :

Bonjour. Je disais sur le chat... Attendez, j'ai plein de commentaires ici, je ne sais plus très bien sur quelle diapo je faisais mes commentaires. La présentation était très, très claire.

Mais pour ce qui est des activités du sommet ATLAS III, on devait informer et publier nos rapports, cela prenait beaucoup de travail. Puis la mise en œuvre de la piste de travail numéro 2 demandait énormément de travail et un engagement. Et cela, ensemble avec les autres résultats de mise en œuvre concernant le travail intercommunautaire ou les recommandations de l'équipe de révision devraient être toujours enregistrées et mis à jour périodiquement, faire partie d'un tableau de bord.

Je n'ai pas vu que ce soit fait outre qu'en version préliminaire. L'ICANN a assumé l'engagement de s'améliorer dans ce sens et de ne plus informer tout simplement des statistiques. Tout cela fait partie des recommandations de l'ATRT 3 qui étaient très spécifiques au moment de parler de la manière d'informer de toute sorte de choses tant du côté du conseil d'administration que du côté de l'organisation ICANN. Vu que les recommandations de l'ATRT 3 n'ont pas encore été mises en œuvre, elles devront toutes devoir être améliorées puisqu'elles étaient inscrites parmi les recommandations.

Et finalement, la partie des collaborations de l'entité ICANN. En général, la collaboration entre les différents secteurs de l'ICANN est un peu [accessible] parfois et dépend beaucoup de l'activité. On prévoit donc que chacune de ces instances pourra être susceptible de faire partie d'un compte rendu.

Voilà un peu ce que j'ai mis dans mes commentaires par écrit.

HOLLY RAICHE : Est-ce qu'il y a d'autres mains levées ? Marita, vous levez la main, allez-y.

MARITA MOLL : Merci Holly. Cheryl, merci beaucoup pour vos commentaires. Je prends note de tout ce que vous dites. Mais c'est [inaudible], pour moi, au moins pour l'instant est que je ne sais pas comment mettre en lien notre travail avec le travail de l'ICANN, et avec le personnel de l'ICANN. Nous, on n'est pas eux, on ne veut pas ici réinventer la roue. Et ça c'est une toute autre question. Je suis sûre du suivi de leur côté.

Est-ce qu'il y a des suggestions pour trouver la manière dont le suivi est fait ou comment, pendant que le suivi est fait plutôt que d'attendre la fin.

HOLLY RAICHE :

Je ne vois pas de main levée mais, Marita, je voudrais que ces diapositives puissent être circulées au sein du groupe, que chacun d'entre nous puisse les lire avec plus de temps pour pouvoir voir ce qu'il faut faire à partir de ce vous dites, pour pouvoir cocher les cases et dire : oui, ça c'est fait, ça non. Et pour pouvoir dire, comme disait Cheryl : ça, ça ne fait pas partie de notre mission, et ça, ça appartient à notre mandat.

Il y a des choses qui font partie de notre mandat et qui peuvent être faites facilement. Par exemple, au niveau d'ATRT 3, c'est défini. Olivier n'est malheureusement pas connecté ici, parce qu'il faisait partie du projet d'ATRT 3 et ce serait bien de pouvoir le contacter et lui demander directement de nous expliquer ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait pour voir ce qu'il faudrait contrôler.

Mais il me semble que c'est une question qui concerne tout l'ALAC, non pas seulement ce groupe de travail. Il faut que l'on considère où on en est par rapport aux objectifs du modèle multipartite tel que vous les présentez ici.

Et d'ailleurs je ferais un autre commentaire. Il existe un budget, mais ce budget, à l'exception d'un membre du personnel et de quelques fonds particuliers, on ne voit pas quel est le budget total de l'organisation

ICANN qui soit destiné à des activités. On ne voit pas le lien entre les activités et le budget.

Donc que faisons-nous pour, soit nous assurer que nous suivons les déboursements qui ont été identifiés ou pas ? Si c'est fait ou pas. Je ne sais pas si vous êtes d'accord, mais on pourrait peut-être revenir sur les recommandations, les recommandations qui portent sur l'ALAC en général et voir comment cela pourrait être mis en œuvre. Parce que ce sont des objectifs, ce n'est pas tout simplement une question de dire : c'était fait ou non. Il faut voir comment et à quel point. Alan et Cheryl en fond partie, bien sûr. Mais comment croyez-vous qu'on devrait continuer.

Il est important de faire le suivi de ces objectifs, de vérifier qu'ils soient complétés, mais je voudrais savoir quelles sont vos suggestions pour que, peut-être on puisse en parler avec l'ALAC.

MARITA MOLL :

Merci Holly. Je suis d'accord. Il est peut-être un peu précoce de présenter cela à l'ALAC pour dire : voici ce que nous sommes en train de faire. Il est un peu tôt dans l'exercice fiscal.

Donc peut-être il serait plus utile de communiquer avec Olivier, de l'inviter à une de nos réunions et de lui demander de nous raconter ce qui a été fait par rapport à une initiative et s'il a des suggestions, s'il y a la possibilité de nous parler de la collaboration formelle entre dirigeants.

Et puis il y a également d'autres choses qui, comme le disait Cheryl, sont gérées différemment. Donc peut-être qu'à chaque réunion on pourrait

faire le point sur chacune de ces recommandations, à chaque réunion, pour que d'ici deux ou trois mois on puisse avoir un document qui soit prêt à être présenté à l'ALAC pour en discuter.

HOLLY RAICHE :

Oui, cela me semble convenable. Je vois sur le chat que Cheryl dit : le nouveau système de rapport et de suivi proposé est conçu pour éviter que les rapports n'arrivent qu'à la fin des activités, mais on ne l'a pas vu pour l'instant. On devrait le voir, ce serait bien de savoir comment cela est mis en œuvre.

Votre idée, Marita, ce que vous proposez, d'avoir une petite équipe qui travaille individuellement sur chaque objectif pour dire : oui, ça a été fait et on doit documenter, ou pour dire : non, cela n'a pas été fait, et voici les mesures à prendre, et que cette équipe nous informe à chaque réunion pour nous montrer comment ils avancent.

Cheryl ? Allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR :

Oui, ça fait un certain que je suis là et je comprends très bien certaines des bases, c'est normal. Donc à la fin de la présentation je vous ai mentionné ce qu'il se passe, et maintenant je suis complètement perdue, je n'ai aucune idée de quel est l'objectif de ce que vous essayez de faire et dans quel but est-ce que l'on va passer le temps des volontaires ?

J'ai entendu parler d'une liste de diffusion, j'ai entendu des choses très vagues, des délais qui n'ont aucun sens, et honnêtement, je n'en reviens

pas de ce que vous essayez de me faire comprendre. Parce que soit je ne suis pas informée, soit je suis stupide.

HOLLY RAICHE : Je ne comprends pas ce commentaire du tout. Personne ne vous a appelé « stupide ».

CHERYL LANGDON-ORR : Non, je suis vraiment stupide, parce que je ne comprends où l'on va au sein de ce groupe sur ce sujet. Donc c'est moi qui m'appelle comme je me suis appelée. Et, honnêtement je ne comprends plus rien par rapport à ce qu'il se passe.

MARITA MOLL : Bon, je crois Cheryl que nous essayons de comprendre un petit peu ce qu'il faut que nous fassions. Il n'y a pas de plan prévu et nous essayons simplement de prendre une décision du mieux que nous le pouvons. La proposition de suivi que vous avez proposée c'est une chose, mais il faut y réfléchir, moi je ne connais pas ce système de signalement et de suivi. Il y a des personnes qui ont beaucoup de connaissances, d'autres qui en ont encore plus, et on essaye de rassembler un peu tout ça. Il n'y a pas de plan prévu d'avance, pas de stratégie, on essaye simplement de réfléchir à cette activité pour savoir si elles avancent ou pas. Parce que si on ne sait pas ce qu'il se passe à l'interne, on ne saura pas ce qui nous manque. Donc il n'y a rien de déterminé, de notre côté en tout cas.

J'espère que ça vous aide.

HOLLY RAICHE : Et je ne comprends pas non plus cette déclaration, cela n'a pas été encore divulgué ou publié, donc je ne vois pas à quoi vous faites référence, Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Ce document, cette méthode de suivi que Marita vient de mentionner à l'instant, elle l'a mentionnée, et bien ce que je veux dire c'est que ce qui a été dit c'est : il n'a pas été envoyé par qui que ce soit. C'est donc une entreprise de mise en œuvre qui résulte de plusieurs choses, dont l'ATRT 3, la recommandation de l'ATRT 3 acceptée par le conseil d'administration, chose importante. Et donc cet ATRT 3 était en lien avec les activités du modèle multipartite, nous avons partagé certaines de nos tâches et nous avons travaillé ensemble.

Une des choses sur lesquelles nous avons passé beaucoup de temps, c'est justement sur l'efficacité de tout ça. Et le résultat sera une nouvelle manière - que nous n'avons pas encore déterminée c'est vrai - de considérer, pas pendant les activités, mais de faire le suivi. Cela devrait résoudre un certain nombre de problèmes qui pour certains sont déjà considérés comme point de focalisation.

Mais lorsqu'on aura des résultats, on pourra répondre. Est-ce que c'est assez clair ?

HOLLY RAICHE : Oui, c'est très clair dans le sens où il y a un processus qui existe pour faire le suivi. Ce que vous êtes en train de me dire c'est que l'ATRT 3, ce processus de suivi va s'occuper de tout ce qui était identifié par la diapositive de Marita, c'est ça que vous êtes en train de dire ?

CHERYL LANGDON-ORR : Tout ce qui est dans la diapositive de Marita à l'exception de ce qui a été nommé de manière spécifique, donc la collaboration entre les différentes parties, les choses qui sont relatives au suivi des progrès d'activités et le résultat des objectifs déclarés dans le document sur la planification stratégique. C'est ça.

Donc ce n'est pas un suivi de l'ATRT 3, c'était une recommandation acceptée par le conseil d'administration, que l'ATRT 3 avait avancée, pour améliorer tout ce qui fait partie de ce sujet qui est sur la diapositive de Marita.

HOLLY RAICHE : Donc ce que je comprends, c'est qu'il y a un message qui n'est pas encore apparent, ou qui n'a pas encore été réalisé et qui ferait le suivi de ces activités. Ce que je comprends également sur cette diapositive, et d'après ce que vous dites, c'est que ça ne couvre pas tous les points que Marita a soulevés et qui sont des points importants. Et ce que vous dites, c'est qu'il y a eu une réponse à certaines des choses que Marita a suggérées et donc qui sont des choses en attente et qui n'ont pas encore de réponse. Donc il y a des réponses qui ont été obtenues et d'autres non.

Donc je reviens vers Marita et je dis : et bien il nous faut encore regarder ce qu'elle a identifié parce que tout ça fait partie du modèle multipartite, et ça c'est nous, et nous devons dire ce qui a été suivi et ce qui n'a pas été suivi et il faut identifier ce qui n'a pas été suivi. C'est donc la collaboration, vous l'avez dit, donc cela veut dire qu'il faudra

prendre du temps pour réfléchir et se dire : c'est un de nos objectifs, est-ce qu'on le fait, est-ce qu'on s'en occupe ? Est-ce qu'on le mesure ?

Donc je reviens à votre suggestion Marita, et je dis : pour certaines de ces choses il y a un plan de suivi, qui n'est pas encore en place, alors identifions ce qui n'est pas suivi et comment nous allons le compter.

Donc je continue de dire... Alors, d'abord merci pour la diapositive, parce que je pense que c'est vraiment utile de voir dans la documentation d'ICANN Org ce qu'ils attendent de nous et il est tout à fait approprié de dire : l'avons-nous fait ? Le faisons-nous ? Comment le faisons-nous.

Donc je continue de répéter, Cheryl vous me direz, mais qu'avons-nous fait ? Que n'avons-nous pas fait ? Ce que nous gérons bien ou pas.

Et je continue de croire qu'il semblerait logique de dire : ceci sera couvert par un processus, mais il y a d'autres choses qui ne le seront pas. Nous avons un budget, et donc dans les documents du budget, comme Marita l'a dit, il y a de l'argent qui a été alloué, avec différents niveaux. Et cet argent n'est pas consacré déjà à quoi que ce soit. Et donc la question c'est : selon ICANN Org, comment peut-on dépenser cet argent pour répondre à cet objectif ?

Donc, ceci étant, Marita, ce que j'aimerais faire, c'est de mieux comprendre ce qu'il nous reste comme activités qui n'ont pas été couvertes par d'autres méthodes de suivi et ce qu'il nous reste à faire.

Je crois que Cheryl a identifié... Bon, je sais qu'il y a l'ATLAS III, il y a un moyen de mesure, on l'a déjà vu plusieurs fois, donc moyens de mesure pour ce qui a été fait ou pas. Donc il serait bien de pouvoir dire que tout

a été fait sur l'ATLAS III de manière à ne pas répliquer les choses d'un ATLAS à un autre. Mais il y a autre chose à prendre en considération.

Donc nous avons toujours, Marita, à passer en revue certaines choses, il faudra donc demander à Cheryl et à d'autres de réfléchir à chaque objectif, les uns après les autres, pour voir ce qu'il nous reste à faire.

Et j'aimerais que vous fassiez partie de cette réflexion.

MARITA MOLL :

Merci Holly et Cheryl, merci à tous. Ceci permet de vraiment faire avancer la discussion. Alors, comprenez bien que ce que j'ai mis ici, je ne l'ai pas inventé. Ce sont les activités qui existent dans le budget et que l'ICANN a décidé d'entreprendre. Donc ce que nous essayons de voir c'est : est-ce que, effectivement, elles ont été entreprises ? Peut-être que l'ICANN a décidé de le faire par elle-même ? Moi, je suis un peu dans le brouillard là, parce que je ne connais pas les réponses à ces questions. Mais beaucoup de ces choses ont été très utiles, certaines sont en cours. Et d'ailleurs on le savait quand on a commencé.

Mais je crois que c'est le moment de revenir là-dessus, de prendre tout ce qui a été exprimé lors de cette réunion, de rassembler tout ça et de voir comment on fait pour la prochaine fois. Qu'en pensez-vous ?

HOLLY RAICHE :

Oui, c'est excellent. Merci pour votre temps, pour avoir lu ces 300 pages et quelques. Merci d'avoir tout rassemblé. Ce que je suggère, c'est effectivement de réfléchir à ce qui a été fait ou non, et je sais que faire le suivi et nous assurer de bien identifier les choses et de réfléchir aux

objectifs, je crois que c'est une bonne idée pour faire avancer les choses.

Vous avez consacré énormément de temps à tout ça et donc j'apprécie réellement. Merci.

Maintenant, il nous reste trois minutes pour notre réunion. Et donc il nous faut décider de la prochaine réunion, quand allons-nous nous retrouver ?

Est-ce qu'on peut revenir à l'ordre du jour s'il vous plaît ? Merci.

Alors, l'appel prochain, je suggèrerais.... Alors d'abord, est-ce qu'il y a des choses à mentionner dans le point divers ? Non ? Donc la prochaine réunion on va peut-être la prévoir pour dans deux semaines et entre-temps avec Maureen on discutera de quoi faire de la diapositive.

Je ne sais pas qui parlait mais je crois que cela a interrompu l'audio.

MARITA MOLL :

Je voulais dire quelque chose dans le point divers. Je l'ai mis dans un email que j'ai envoyé, mais j'ai vu que les déclarations financières [non habilitées] pour cette année ont été publiées, et donc au sein du groupe de travail sur les finances et le budget nous sommes en train d'y réfléchir et nous allons demander à quelqu'un de nous les présenter. Donc lorsqu'on parlera de la totalité du budget à la fin du 4^{ème} trimestre nous aurons déjà commencé. Nous ne commencerons pas de zéro, parce que souvent c'est comme ça qu'on procède.

HOLLY RAICHE : C'est excellent comme idée. Est-ce qu'on pourrait peut-être se retrouver la semaine prochaine pour le faire ?

MARITA MOLL : Je ne sais pas si c'est urgent, nous avons une grosse réunion bientôt, mais avant la prochaine on essaiera d'inviter quelqu'un du département des finances pour nous présenter ceci.

HOLLY RAICHE : Bon, alors, peut-être qu'on ne devrait pas prévoir la prochaine réunion, mais plutôt réfléchir à se retrouver la semaine prochaine ou pas. Et il faut également faire des commentaires par rapport à la révision IRT, même si c'est simplement pour dire : c'était très bien, merci beaucoup. Parce qu'il nous reste encore deux points en attente.

Donc discutons de tout ceci en dehors des réunions, et peut-être avoir une réunion possible dans deux semaines, mais je ne pense pas qu'il soit urgent d'envoyer, de toute façon, le commentaire sur l'équipe de révision IRT, par contre si c'est urgent pour le budget on pourra quand même garder la réunion pour la semaine prochaine. D'accord ?

JUDITH HELLERSTEIN : Holly, la planification a également une réunion pendant la first week, donc peut-être qu'ils se concentreront là-dessus et donc on devra être prêts dans ce cas.

HOLLY RAICHE : Vous pensez, Judith, qu'on doit se retrouver dans une semaine ou dans deux semaines ça va ?

JUDITH HELLERSTEIN : C'est ça la question justement. Peut-être qu'on pourrait se retrouver dans une semaine. Mais, comme je l'ai remarqué lors de ces réunions, c'est uniquement les personnes de l'At-Large qui viennent à ces réunions de planification, en général, c'est ce qu'il se passe. Ce sont les gens de l'At-Large et il pourrait y avoir un certain nombre de questions. Et souvent ça se termine tôt parce que les gens n'ont pas de questions en fait.

HOLLY RAICHE : Bon, alors, pourquoi ne pas dire : dans deux semaines ? Et on confirmera par la suite. Mais entre nous, nous allons discuter de ceci et on décidera en fonction. D'accord ?

CLAUDIA RUIZ : Holly, je voulais simplement vous informer que Heidi l'a dit dans le chat, dans deux semaines nous serons dans la prepweek, entre le 8 et le 11 mars.

HOLLY RAICHE : Oui, je viens de m'en rendre compte. Alors il faut se retrouver la semaine prochaine parce qu'il nous faut faire un commentaire pour décider de ce qu'on va dire, si on dit quelque chose. Et il nous faut également regarder le budget. Et la prepweek, il y aura trop de choses à faire.

JUDITH HELLERSTEIN : Oui, c'est ça. Et en plus il y a une réunion de la planification, donc il faudra être prêt pour la réunion.

HOLLY RAICHE : Je pense que vous avez raison. Nous allons nous retrouver dans une semaine.

CLAUDIA RUIZ : Très bien donc mercredi 3 mars à 17 h UTC ?

HOLLY RAICHE : Oui, c'est ça.

CLAUDIA RUIZ : Merci beaucoup.

HOLLY RAICHE : Merci à tous, merci Emmy, merci Marita, merci Judith.

JUDITH HELLERSTEIN : Aucun souci.

HOLLY RAICHE : [Joe Gaetano], lors de la piste de travail numéro 2, avec l'équipe sur les priorités, je ne sais plus quand c'est... C'est à 19 h UTC, c'est ça, Joe Gaetano a un groupe consultatif pour l'Amérique du Nord, c'est son premier, donc peut-être qu'on pourrait se retrouver vers midi, 17 h c'est

effectivement une possibilité, mais ça fera des appels les uns après les autres.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, j'ai levé la main et je l'ai mis dans le chat, j'ai déjà un appel à 17 h, donc ce n'est pas possible pour moi, il y a des gens d'EURALO aussi qui participeront à cet appel, mais bon, décidez comme vous le souhaitez.

HOLLY RAICHE : Très bien, donc si je comprends bien... Voilà, je crois que nous allons conclure.

JUDITH HELLERSTEIN : Donc il n'y aura pas EURALO alors, parce qu'ils seront dans un autre appel, sauf si on change d'heure. Ou alors on pourrait dire 16 h.

HOLLY RAICHE : Non, on ne peut pas faire plus tôt.

JUDITH HELLERSTEIN : C'est à cause du conflit de Sébastien.

HOLLY RAICHE : Oui, je comprends, mais ne perdons pas notre temps avec ça maintenant, nous allons-y réfléchir. Sinon, on est obligé de garder la même heure.

JUDITH HELLERSTEIN : Ou alors on peut déplacer l'appel sur les pistes de travail.

HOLLY RAICHE : Non, je ne veux pas changer d'heure. On peut y réfléchir. Judith, vous ne pouvez pas être présente ?

JUDITH HELLERSTEIN : Si, si je peux être présente.

HOLLY RAICHE : Donc effectivement, tous les autres peuvent, Cheryl aussi. Donc je pense que c'est bien. On reste à cette heure-ci.

CLAUDIA RUIZ : Merci beaucoup, la réunion est terminée, profitez bien de votre journée ou soirée.

L'enregistrement est interrompu. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]